

# **Retraitement comptable (RTC) 2018**

## **Note de fin de campagne**

**Avril 2020**

## ***Introduction***

Les données du retraitement comptable (RTC) sont recueillies annuellement auprès de l'ensemble des établissements publics et privés à but non lucratif. Ces données permettent le calcul d'un référentiel de coûts des unités d'œuvre (UO). Il fournit des coûts d'UO des activités de soins et des fonctions support, notamment :

- Coût par journée des services cliniques HAD, MCO, PSY, SSR
- Coût des plateaux médico-techniques
- Coût des activités de logistique générale
- Coût de la logistique médicale
- Coût de la structure

Cette note revient sur le déroulement de la campagne de recueil, ses nouveautés ainsi que sur les modalités de calcul des coûts d'UO et les contrôles qualité effectués.

Les informations concernant les modalités de fonctionnement de l'application (l'accès aux restitutions et l'utilisation du formulaire de requête ainsi qu'une présentation des différents tableaux) sont présentées dans le guide suivant :

[https://www.scansante.fr/sites/default/files/content/324/notice\\_application\\_couts\\_uo\\_rtc\\_4.pdf](https://www.scansante.fr/sites/default/files/content/324/notice_application_couts_uo_rtc_4.pdf)

## Table des matières

<b>1. Déroulement de la campagne</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Nouveautés méthodologiques du recueil RTC impactant le référentiel</b> .....	<b>6</b>
2.1 PLAN COMPTABLE ET REGLES D’AFFECTATION.....	6
2.2 POSTE DE CHARGES EN 3-SA .....	6
2.3 ARBRE ANALYTIQUE .....	6
2.4 TYPAGE DES SECTIONS.....	6
2.5 METHODOLOGIE.....	6
<b>3. Méthodologie de calcul des coûts</b> .....	<b>6</b>
3.1 CONSTITUTION DU REFERENTIEL .....	6
3.1.1 <i>Traitements de la base avant nettoyage</i> .....	7
3.1.2 <i>Nettoyage de la base retravaillée</i> .....	8
3.1.3 <i>Bilan du nettoyage de la base retravaillée</i> .....	9
3.2 MODE DE CALCUL DU COUT D’UO ET DES INDICATEURS ASSOCIES.....	10
3.2.1 <i>Périmètre des sections publiées</i> .....	10
3.2.2 <i>Formule de calcul des coûts d’UO utilisée</i> .....	10
3.2.3 <i>Formule de la moyenne du coût d’UO</i> .....	10
ANNEXE : LISTE DES 142 ETABLISSEMENTS NON INCLUS DANS LE REFERENTIEL DES COUTS D’UNITE D’ŒUVRE .....	11

## 1. Déroulement de la campagne

La période de recueil s'est déroulée du 7 Mai au 30 Septembre 2019.

Les effectifs de la campagne sont les suivants :

Sélection	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements
	Données 2018	Données 2017
Etablissements devant réaliser le RTC	1 328	1 343
ES non validés ARS à la date de scellement	142 (11%)	143 (11%)
ES validés ARS à la date de scellement	1 186 (89%)	1 200 (89%)

Tous les établissements publics et privés non lucratifs sont inclus dans le référentiel 2018 sauf 142 établissements dont la liste est présentée en annexe.

Les données utilisées pour la production du référentiel de coûts d'unités d'œuvre sont issues de la base arrêtée au 26 novembre 2019. La répartition des établissements est présentée dans le tableau T1.

### T1 - Répartition des établissements intégrés au référentiel et non intégrés par catégorie et taille

Catégorie	Nombre d'étab. avec données intégrées au référentiel	Nombre d'établissements absents du référentiel				Nombre total d'étab.	
		Total	Dont identification non téléchargée	Dont id. téléchargée mais non validé étab.	Dont téléchargé, validé étab. mais non validé ARS		
<b>CHU</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	
<b>CH</b>	> 150 M€	38	5	0	5	0	43
	<= 150 M€ et >70M	104	6	0	3	3	110
	<= 70 M€ et >20M€	213	14	3	8	3	227
	<= 20 M€ et >10M€	62	14	3	9	2	76
	<= 10 M€	285	47	25	18	4	332
	<b>Total</b>	<b>702</b>	<b>86</b>	<b>31</b>	<b>43</b>	<b>12</b>	<b>788</b>
<b>CLCC</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	
<b>EBNL</b>	> 150 M€	6	0	0	0	0	6
	<= 150 M€ et >70M	14	0	0	0	0	14
	<= 70 M€ et >20M€	62	6	5	1	0	68
	<= 20 M€ et >10M€	58	8	6	1	1	66
	<= 10 M€	298	38	25	12	1	336
	<b>Total</b>	<b>438</b>	<b>52</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>490</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 186</b>	<b>142</b>	<b>67</b>	<b>60</b>	<b>15</b>	<b>1 328</b>	

L'évolution entre 2017 et 2018 du nombre d'établissements intégrés au référentiel par catégorie est présentée dans le tableau T2.

**T2 - Evolution 2017/2018 du nombre d'établissements pris en compte pour le calcul du référentiel**

Catégorie	Nombre d'établissements intégrés au référentiel			
	2017	2018	Evolution 2017-2018	
<b>CHU</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>0,00%</b>	
<b>CH</b>	>150 M€	34	38	11,76%
	<= 150 M€ et >70M	109	104	-4,59%
	<= 70 M€ et >20M€	213	213	0,00%
	<= 20 M€ et >10M€	63	62	-1,59%
	<= 10 M€	301	285	-5,32%
<b>TOTAL</b>	<b>720</b>	<b>702</b>	<b>-2,50%</b>	
<b>CLCC</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>13,33%</b>	
<b>EBNL</b>	>150 M€	6	6	0,00%
	<= 150 M€ et >70M	13	14	7,69%
	<= 70 M€ et >20M€	65	62	-4,62%
	<= 20 M€ et >10M€	56	58	3,57%
	<= 10 M€	296	298	0,68%
<b>TOTAL</b>	<b>436</b>	<b>438</b>	<b>0,46%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 200</b>	<b>1 186</b>	<b>-1,17%</b>	

Dans le tableau T3, sont présentés les taux d'exhaustivité (nombre d'ES validés sur le nombre d'ES attendus).

**T3 - Taux d'exhaustivité des données du RTC intégrées dans le référentiel en nombre d'établissements**

Catégorie	Nombre d'établissements intégrés au référentiel	Nombre total d'établissements	Part des établissements intégrés au référentiel 2018	Poids en recette Assurance maladie des établissements intégrés au RTC 2018	
<b>CHU</b>	29	32	91%	73%	
<b>CH</b>	>150 M€	38	43	88%	87%
	<= 150 M€ et >70M	104	110	95%	95%
	<= 70 M€ et >20M€	213	227	94%	94%
	<= 20 M€ et >10M€	62	76	82%	82%
	<= 10 M€	285	332	86%	87%
<b>TOTAL</b>	<b>702</b>	<b>788</b>	<b>89%</b>	<b>92%</b>	
<b>CLCC</b>	17	18	94%	95%	
<b>EBNL</b>	>150 M€	6	6	100%	100%
	<= 150 M€ et >70M	14	14	100%	100%
	<= 70 M€ et >20M€	62	68	91%	93%
	<= 20 M€ et >10M€	58	66	88%	88%
	<= 10 M€	298	336	89%	91%
<b>TOTAL</b>	<b>438</b>	<b>490</b>	<b>89%</b>	<b>94%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 186</b>	<b>1 328</b>	<b>89%</b>	<b>85%</b>	

## 2. Nouveautés méthodologiques du recueil RTC impactant le référentiel

Les informations concernant la campagne du RTC 2018 sont accessibles sur le site de l'ATIH à cette adresse : <https://www.atih.sante.fr/campagne-rtc-2018>

### 2.1 Plan comptable et règles d'affectation

Les évolutions des comptes et des règles d'affectation sont relativement mineures par rapport au recueil 2017. Toutes les évolutions sont listées dans le document « Règle d'affectation » téléchargeable sur la page dédiée au RTC du site de l'ATIH.

### 2.2 Poste de charges en 3-SA

L'ATIH a introduit les postes de charges dans le recueil 2018 : il s'agit de regroupement de comptes. Ces postes permettent de mieux décrire les natures de dépenses par section.

Ces postes de charges ne sont pas publiés dans le référentiel 2018. En effet, l'ATIH a fait le choix d'attendre 2 années de recueil pour les publier et d'en améliorer ainsi leur robustesse.

### 2.3 Arbre analytique

Toutes les évolutions sont listées dans le document « Arbre analytique » téléchargeable sur la page dédiée au RTC du site de l'ATIH.

L'arbre analytique est resté relativement stable par rapport au recueil 2017.

Une nouvelle section, au sein des services administratifs liés aux personnels, permet d'isoler les allocations de retour à l'emploi (9311215). Cette section est visible dans le référentiel.

### 2.4 Typage des sections

Pour la campagne 2018, le typage « groupement » a été ajouté à toutes les sections LGG et LM. Ainsi, pour le référentiel, les coûts de ses activités seront écartés des coûts des sections internes ou sous-traitées.

### 2.5 Méthodologie

**La méthodologie n'a pas évolué de façon majeure pour les données 2018 par rapport aux données 2017.**

## 3. Méthodologie de calcul des coûts

Un processus qualité a été engagé à partir des données 2015 dans le but d'augmenter la robustesse des résultats. Le nettoyage des données a été effectué en prenant en considération les contrôles effectués lors de la remontée de l'enquête (présentés dans les tableaux de contrôle 1.1 Fondamentaux et 1.2 Validation prioritaire). Cependant, tous n'ont pas été retenus ou ont dû être adaptés car ils conduisaient à l'exclusion d'un nombre élevé de valeurs.

### 3.1 Constitution du référentiel

A partir de la base brute des données, l'ATIH procède à l'agrégation de certaines données et à un nettoyage de la base avant d'effectuer les calculs du référentiel.

Cette partie présente ces traitements et les critères utilisés pour sélectionner les sections d'analyse (SA) utilisées dans le calcul du référentiel de coûts.

### 3.1.1 Traitements de la base avant nettoyage

#### Cas des sections de même racine

L'ATIH agrège les données des sections de même racine pour un établissement donné.

#### Valeurs des sections de l'arbre analytique

Les charges et les UO cumulent les charges et les UO de la section avec celles des sections plus détaillées si elles existent dans l'arbre analytique.

Par exemple, pour la section 9341, les données utilisées pour le calcul du référentiel sont celles saisies dans la section 9341 et celles des sections plus détaillées 93411, 934111, 9341111, 9341112... etc.

Code la section	Nombre d'UO / Charges dans la base brute	→	Nombre d'UO / Charges dans la base retravaillée
9341	10		30
93411	5		20
934111	15		15

Exception : A partir de 2016, pour l'activité de dialyse, l'unité d'œuvre est différente d'une section détaillée à une autre. Le cumul des sections détaillées de dialyse n'est plus possible. Ne sont donc utilisées que les données saisies au niveau de détail de la section.

#### Recodage du typage

A noter que les sections d'analyse médico-techniques de bloc, typées "Non concerné", ont été recodées en "Non dédié".

#### Regroupement pour le SSR

Pour l'activité de SSR, des regroupements de sections ont été opérés pour présenter une vision plus synthétique de l'activité que celle de l'arbre analytique. Ces agrégations sont basées sur l'affection ou le fait d'être un SSR polyvalent, l'âge du patient (adulte/enfant) et le type d'hospitalisation (HC/HP).

#### Regroupement pour les SAMT

Pour les SAMT, des regroupements par grandes sections de SAMT ont été opérés. Ces regroupements ne correspondent pas toujours à des sections de l'arbre analytique (ex : Le regroupement de la section « Imagerie » correspond à la somme de la section 9325 et de toutes ses sous-sections hormis les sections de médecine nucléaire (c'est-à-dire la section 93253 et ses sous-sections).

#### Regroupement spécifique

Des regroupements spécifiques non présents dans l'arbre analytique ont également été opérés. C'est le cas de la restauration qui regroupe toutes les sections de restauration hormis la section biberonnerie qui a une UO différente et des services hôteliers qui regroupent toutes les sections des services hôteliers hormis la section garage qui a une UO différente. C'est également le cas de la section de surveillance continue et de la sections soins intensifs qui regroupent des sous-sections réparties dans l'arbre dans les sections de médecine et de chirurgie, et de la section médecine et de la section chirurgie qui regroupent leurs sous-sections respectives en dehors de la surveillance continue, des soins intensifs et de l'UHCD.

#### Ventilation de la LM sur les SA définitives

Pour éviter que le coût de certaines SA soit minoré à cause d'un oubli de clés, un déversement au prorata du titre 2 a été réalisé en l'absence de clés (moins d'1% des établissements sont dans ce cas de figure).

### 3.1.2 Nettoyage de la base retravaillée

Un nettoyage est ensuite réalisé sur les données afin d'éviter que des données aberrantes ne puissent biaiser le calcul des valeurs de référence. Ces données nettoyées servent au calcul des coûts de la référence sélectionnée, ainsi qu'au calcul des coûts d'un panier d'établissements lors d'une comparaison.

Deux types de nettoyage sont réalisés :

- **Utilisation des contrôles de qualité effectués lors du recueil dans VALID-RTC :**
  - Suppression des SA avec des charges (brutes ou nettes majorées) nulles ou erronées (valeur inférieure à 1 €)
    - Tableaux 5.1 et 6.1 de VALID-RTC « Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires/définitives entre 2017 et 2018 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel »
    - Tableau 3.2.3 de VALID-RTC « Liste des SA avec des charges nettes négatives »
  - Suppression des sections avec un nombre d'UO inférieur à 2
    - Tableaux 5.1 et 6.1 de VALID-RTC « Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires/définitives entre 2017 et 2018 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel »
  - Suppression des lignes avec des charges de titre 1 nulles pour les sections d'analyse clinique (en dehors des MIG G032 et G033 qui peuvent être sous-traitées)
    - A partir des validations prioritaires tableaux 1.2.5.a et 1.2.5.b « Liste des SA avec absence de charges de PM/PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu ; exclusion des SA vides) »
  - Suppression des sections avec des charges égales aux nombres d'UO
    - Partie du tableau 5.3 « Liste des SA avec UO demandée = OUI dans le cas où nombre de UO = charges (hors UO automatique) »
- **Autres critères utilisés :**
  - Suppression de toutes les SA n'ayant pas la nature de l'UO requise
    - Réponse « Non » à la question « Avez-vous utilisé l'UO demandée par le RTC ? » ou modification du libellé de l'UO.
  - Suppression des établissements dont l'écart entre le total des charges nettes et la somme des charges nettes majorées des sections cliniques est supérieur à 10 % des charges nettes
    - Cet écart devrait normalement être nul si toutes les fonctions support ont bien été déversées.
  - Suppression des sections avec des coûts d'UO inférieurs aux seuils bas ou supérieurs aux seuils hauts
    - Des seuils pour chaque SA sont définis à l'aide des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> quartiles : méthode de Tukey. Cette méthode permet d'éliminer les observations très atypiques mais s'avère peu opérante sur les seuils bas qui sont parfois négatifs par cette méthode. Pour permettre d'exclure les coûts très bas et vraisemblablement faux, des seuils ad hoc ont été définis en observant les distributions. Ces seuils viennent compléter les seuils obtenus par la méthode de Tukey.

Les seuils bas ont été fixés ainsi :

- 50€ pour le coût d'une journée d'hospitalisation
- 0.1€ pour le coût d'un ICR d'un plateau médico-technique
- 0.11€ pour le coût d'un B et BHN d'un laboratoire
- 20€ pour le coût d'un RAA (en consultation PSY)



- 0.2€ pour le coût d'un kilo de linge en blanchisserie
- 2€ pour le coût d'un repas en restauration
- 2€ pour le coût d'une course motorisée (Transport motorisé)
- 0.1€ pour le coût d'une UO Sté en stérilisation
- 2€ pour le coût d'une intervention en génie biomédical
- 100€ pour le coût d'une demi-heure (smur terrestre)
- 5€ pour le coût d'une minute (smur hélicopté)
  
- Pour les autres sections avec plus de 30 observations (méthode de Tukey) :  $Q1-2*(Q3-Q1)$  où  $Q1=1er$  quartile des coûts d'UO,  $Q3=3ème$  quartile des coûts d'UO (méthode interquartile appliquée aux coûts d'UO)
- Pour les autres sections avec moins de 30 observations (méthode de Tukey) :  $Q1-3*(Q3-Q1)$

Les seuils hauts ont été fixés ainsi :

- 25€ pour le coût d'une UO Sté : ce seuil est fixé pour exclure les observations pour lesquelles l'UO n'est pas la nouvelle UO Sté mais encore probablement le m<sup>3</sup> stérilisé.
- Pour les autres sections avec plus de 30 observations (méthode de Tukey) :  $Q3+2*(Q3-Q1)$  où  $Q1=1er$  quartile des coûts d'UO,  $Q3=3ème$  quartile des coûts d'UO (méthode interquartile appliquée aux coûts d'UO)
- Pour les autres sections avec moins de 30 observations (méthode de Tukey):  $Q3+3*(Q3-Q1)$

A noter que les quartiles de la méthode de Tukey sont calculés au niveau national à partir de toutes les données hormis celles supprimés précédemment.

Pour ne pas exclure les données des établissements situés dans des départements où il existe un surcoût, les seuils de la méthode de Tukey ont été calculés et appliqués sur les coûts abattus de leur coefficient géographique<sup>1</sup>. Les coûts présentés dans le référentiel sont cependant les coûts réels tels qu'ils sont renseignés dans le RTC.

#### - **Nettoyage supplémentaire pour la restitution des coûts d'ETPR**

Un second nettoyage est effectué sur les données utilisées uniquement dans la restitution des coûts d'ETPR moyens et nombre d'UO par équivalent temps plein rémunéré (ETPR) de la SA :

- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel médical < 30 000 €
- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel médical > 230 000 €
- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel non médical < 20 000 €
- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel non médical > 100 000 €

### 3.1.3 Bilan du nettoyage de la base retravaillée

10,6 % des observations collectées ont été exclues du calcul des coûts hors nettoyage supplémentaire présenté ci-dessus.

44,9 % des observations collectées ont été exclues pour la restitution des coûts moyens d'ETPR et du nombre d'UO par ETPR du personnel médical.

---

<sup>1</sup> Les coefficients géographiques en vigueur en 2018 ont été utilisés (27 % pour la Guadeloupe et la Martinique, 29% pour la Guyane, 31 % pour la Réunion, 7 % pour l'Île-de-France, 11% pour la Corse).

22,9 % des observations collectées ont été exclues de la restitution des coûts moyens et nombre d'UO par équivalent temps plein rémunéré (ETPR) du personnel non médical.

### 3.2 Mode de calcul du coût d'UO et des indicateurs associés

#### 3.2.1 Périmètre des sections publiées

Pour des questions de robustesse de la nature de l'UO ou d'absences d'UO, certaines sections ne sont pas publiées dans le référentiel de coûts :

- Q022 - SMUR terrestre (pour ordre)
- Q024 - SMUR hélicoptéré (pour ordre)
- 93111 - Services administratifs à caractère général
- 9381 - Structure-financier
- 9367 - Autre logistique médicale
- Toutes les sections avec moins de 5 observations après nettoyage des données

#### 3.2.2 Formule de calcul des coûts d'UO utilisée

Pour chaque section d'analyse, les coûts d'UO sont calculés ainsi :

Sections concernées	Formule du coût d'UO
Sections d'analyses cliniques	charges nettes majorées / nombre d'UO
Sections de LGG et LM d'un groupement	charges nettes / nombre d'UO
Sections de LGG et LM interne ou sous-traité ou total (dans ce cas les groupements sont exclus)	charges brutes / nombre d'UO
Sections de SAMT interne ou total (dans ce cas les groupements sont exclus)	charges brutes majorées de LM / nombre d'UO
Sections de SAMT sous-traitée	charges brutes / nombre d'UO

#### 3.2.3 Formule de la moyenne du coût d'UO

L'application ScanSanté propose l'affichage des coûts selon divers critères (catégorie, taille,...). Pour chaque sélection effectuée dans Scan Santé, le coût moyen calculé correspond à :

$$\text{Coût moyen de l'UO} = \frac{\sum \text{charges de l'ensemble des établissements de la sélection}}{\text{Total des UO des établissements de la sélection}}$$

Le coût moyen de l'UO n'est donc pas la moyenne des coûts des établissements de la sélection.

## ANNEXE : Liste des 142 établissements non inclus dans le référentiel des coûts d'unité d'œuvre

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
010780112	CH PAYS-DE-GEX	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
010780120	CH MEXIMIEUX	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
020000022	CENTRE HOSPITALIER DE GUISE	Hauts de France	CH	<= 10 M€
020004495	CENTRE HOSPITALIER BRISSET D HIRSON	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€
040780124	CH DIEUDONNE COLLOMP	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
040780140	CH DE CASTELLANE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
040780173	CH D ENTREVAUX	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
060000296	LA MAISON DU MINEUR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EBNL	<= 10 M€
060780780	CH DU PAYS DE LA ROUDOULE PUGET THENIER	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
060780814	CENTRE DPT SPE PNEUMO VAL DE GORBIO	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
060791811	HOPITAL PRIVE GERIATRIQUE LES SOURCES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
070004742	CHI ROCHER-LARGENTIERE	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
130002694	CLINIQUE JEAN PAOLI	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EBNL	<= 10 M€
160014411	CENTRE HOSP INTERCOMMUNAL DU PAYS DE COGNAC	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 70 M€ et >20M€
190002519	CH JEAN-MARIE DAUZIER - CORNIL	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
210780631	CH IS-SUR-TILLE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
230780058	CENTRE HOSPITALIER D AUBUSSON	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
240000067	CH DE DOMME	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
240000448	CENTRE HOSPITALIER DE SARLAT - JEAN LECLAIRE	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 70 M€ et >20M€
260000104	CH DIE	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
260000153	CENTRE MEDICAL SAINTE-CATHERINE	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
260000195	CLINIQUE PNEUMOLOGIQUE LES RIEUX	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
270000136	HL LES ANDELYS	Normandie	CH	<= 10 M€
280500075	CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUDUN	Centre-Val-de-Loire	CH	<= 70 M€ et >20M€
290000090	CH DE CROZON	Bretagne	CH	<= 10 M€
300780111	MAISON DE SANTE LA POMAREDE	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
330000662	INSTITUT BERGONIE	Nouvelle Aquitaine	CLCC	<= 150 M€ et >70M
330780537	CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE WALLERSTEIN	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 70 M€ et >20M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
340780204	CENTRE ALEXANDRE JOLLIEN	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
340796358	CENTRE HOSPITALIER PAUL COSTE FLORET	Occitanie	CH	<= 20 M€ et >10M€
350005278	CENTRE MÉDICAL REY LEROUX LA BOUEXIERE	Bretagne	EBNL	<= 10 M€
370000614	CENTRE HOSPITALIER DE LOCHES	Centre-Val-de-Loire	CH	<= 20 M€ et >10M€
370013286	GCS GYNECOLOGIE OBST DU CHINONNAIS	Centre-Val-de-Loire	EBNL	<= 10 M€
380780379	CENTRE DE PNEUMOLOGIE HENRY BAZIRE	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
400780383	MAISON DE REPOS SAINT LOUIS-BUGLOSE	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
420780652	CH FIRMINY	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 70 M€ et >20M€
420780660	CH CHAMBON-FEUGEROLLES	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
440002459	MRC LE BODIO	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
440002624	CENTRE POST CURE LES BRIORDS	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
440003267	HL DE CLISSON	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
440028538	HLI DE LA PRESQU ILE GUERANDAISE	Pays de la Loire	CH	<= 20 M€ et >10M€
450000138	CENTRE HOSPITALIER LOUR PICOU BEAUGENCY	Centre-Val-de-Loire	CH	<= 10 M€
450000153	CENTRE HOSPITALIER P LEBRUN NEUVILLE AUX BOIS	Centre-Val-de-Loire	CH	<= 10 M€
450000393	HOPITAL DE JOUR P. CHEVALDONNE	Centre-Val-de-Loire	EBNL	<= 10 M€
470000324	CENTRE HOSPITALIER DE VILLENEUVE	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 70 M€ et >20M€
470010307	EQUIPE DE SOINS SECTEUR PSY - AEIH	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
470016049	GCS - POLE DE SANTE DU VILLENEUVOIS	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
480780139	CENTRE HOSPITALIER FLORAC	Occitanie	CH	<= 10 M€
490000411	HL LONGUE JUMELLES	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
490000429	HL MARTIGNE BRIAND	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
490000601	MAISON DE CONVALESCENCE LES RECOLLETS	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
490009248	CENTRE DE SOINS DE SUITE ST-CLAUDE	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
520780024	HOPITAL LOCAL DE BOURBONNE-LES-BAINS	Grand Est	CH	<= 10 M€
520780032	CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT	Grand Est	CH	<= 70 M€ et >20M€
520780057	CENTRE HOSPITALIER DE LANGRES	Grand Est	CH	<= 20 M€ et >10M€
540000106	CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON	Grand Est	CH	<= 20 M€ et >10M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
540000858	CLINIQUE SAINT ELOI NEUVES MAISONS	Grand Est	EBNL	<= 10 M€
540001096	ALPHA SANTE	Grand Est	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
540003399	HL INTERCOM POMPEY LAY ST CHRISTOPHE	Grand Est	CH	<= 10 M€
570000547	CSS L ABBAYE - LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	Grand Est	EBNL	<= 10 M€
580780047	CH CHATEAU-CHINON	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
580780054	CH LORMES	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
580781136	CH HENRI DUNANT LA CHARITE-SUR-LOIRE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
590780185	CH LA BASSEE	Hauts de France	CH	<= 10 M€
590781605	CH CAMBRAI	Hauts de France	CH	<= 150 M€ et >70M
590781621	CH LE CATEAU-CAMBRESIS	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€
590781639	CH JEUMONT	Hauts de France	CH	<= 10 M€
590782439	CH WATTRELOS	Hauts de France	CH	<= 10 M€
600100127	CENTRE HOSPITALIER GEORGES DECROZE	Hauts de France	CH	<= 10 M€
600100168	CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DES JOCKEYS	Hauts de France	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
600100283	FONDATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD	Hauts de France	EBNL	<= 10 M€
600100648	CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€
620000596	CENTRE LA PRESQU ILE - L ARCHIPEL	Hauts de France	EBNL	<= 10 M€
620100073	CH BAPAUME	Hauts de France	CH	<= 10 M€
620100651	CH BETHUNE	Hauts de France	CH	<= 150 M€ et >70M
620100677	CH HENIN BEAUMONT	Hauts de France	CH	<= 70 M€ et >20M€
620100685	CH LENS	Hauts de France	CH	>150 M€
620101337	CH CALAIS	Hauts de France	CH	<= 150 M€ et >70M
620112607	INSTITUT A. CALMETTE CAMIERS	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€
630180032	CH MONT-DORE	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
630780526	CM LES SAPINS	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
640780813	CENTRE HOSPITALIER ORTHEZ	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 20 M€ et >10M€
640780821	CENTRE HOSPITALIER OLORON	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 70 M€ et >20M€
640780839	HOPITAL LOCAL DE MAULEON	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
640781175	MECS PEP 64	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
660780172	CENTRE HELIO MARIN	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
660780321	MECSS LA PERLE CERDANE	Occitanie	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
660780370	MAISON DE REPOS LE CHATEAU BLEU	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
670780139	ASSOCIATION AMRESO-BETHEL	Grand Est	EBNL	<= 10 M€
690000401	CM L ARGENTIERE	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
690000427	CMCR LES MASSUES	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
690031455	CH GRANDRIS-HAUTE-AZERGUES	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
690781737	POLE GERONTOLOGIQUE DE LYON	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
690781836	CLINIQUE MUTUALISTE DE LYON	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
690782248	CH BEAUJEU	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
690790480	POUPONNIERE LA FOUGERAIE	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
710780438	CH MARCIGNY	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
720000413	CENTRE MEDICAL F. GALLOUEDEC	Pays de la Loire	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
720019918	CENTRE DE SOINS DE SUITE BOCQUET	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
730780558	CH MICHEL DUBETTIER (SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY)	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
740780192	VSHA (PRAZ COUTANT-MARTEL DE JANVILLE)	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
740780952	CENTRE SSR LA MARTERAYE	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
750150252	CENTRE MEDICAL EDOUARD RIST	Ile-de-France	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
750150377	HOPITAL HENRY DUNANT	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
750170490	HOPITAL DE JOUR ENTRAIDE UNIVERSITAIRE	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
750712184	AP-HP	Ile-de-France	CHU	>150 M€
750832750	CMP ADULTES DE L UNAFAM	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
760780262	CH DU BELVEDERE MONT-SAINT-AIGNAN	Normandie	CH	<= 70 M€ et >20M€
760782227	CENTRE MOYEN SEJOUR CH DARNETAL	Normandie	CH	<= 10 M€
770021186	GCS HAD REGION DE MELUN - ACTIVITE	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
770110054	GRPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	Ile-de-France	CH	<= 150 M€ et >70M
780002697	CH INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES MUREAUX	Ile-de-France	CH	<= 70 M€ et >20M€
780170049	HOPITAL DE JOUR DE POISSY	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
800000036	CENTRE HOSPITALIER D ALBERT	Hauts de France	CH	<= 10 M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
800000069	CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€
830008819	HL DU LUC EN PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
830100616	CHI TOULON LA SEYNE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	>150 M€
840000012	CH APT	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 20 M€ et >10M€
840000103	CH DE SAULT	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
850000100	HOPITAL NOIRMOUTIER	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
890000037	CH AUXERRE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 150 M€ et >70M
890000250	CROIX ROUGE FRANCAISE MIGENNES	Bourgogne-Franche-Comté	EBNL	<= 10 M€
890000433	CH TONNERRE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 20 M€ et >10M€
910002773	CH SUD-FRANCILIEN	Ile-de-France	CH	>150 M€
920170024	CENTRE DENISE CROISSANT	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
930703921	CMPP CRF BAGNOLET	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
950787119	HOPITAL DE JOUR CENTRE PSY LES VIGNOLLES	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
970100160	HOPITAL LOCAL IRENEE DE BRUYN	Guadeloupe	CH	<= 10 M€
970100194	CENTRE HOSPITALIER LOUIS-DANIEL BEAUPERTHUY	Guadeloupe	CH	<= 20 M€ et >10M€
970100210	CENTRE GERONTOLOGIQUE DU RAIZET	Guadeloupe	CH	<= 10 M€
970100228	CHU DE POINTE A PITRE/ ABYMES	Guadeloupe	CHU	>150 M€
970100244	HOPITAL LOCAL DE CAPESTERRE-BELLE-EAU	Guadeloupe	CH	<= 10 M€
970100277	EPSM DE LA GUADELOUPE	Guadeloupe	CH	<= 70 M€ et >20M€
970300026	CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE	Guyane	CH	>150 M€
970305629	CENTRE HOSPITALIER INTERCOM DE KOUROU	Guyane	CH	<= 70 M€ et >20M€
970403606	G.H. EST-REUNION	La Réunion	CH	<= 70 M€ et >20M€
970406096	MECS TEMPORAIRE SPECIALISE CILAOS	La Réunion	EBNL	<= 10 M€
970408589	CHR REUNION	La Réunion	CHU	>150 M€
970411005	E.P.S.M.R.	La Réunion	CH	<= 70 M€ et >20M€
970421038	CH GABRIEL MARTIN	La Réunion	CH	<= 150 M€ et >70M
970423000	HOPITAL D ENFANTS SAINT-DENIS	La Réunion	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
980500003	CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE	La Réunion	CH	>150 M€